



Séminaire régional sur le processus PVS de l'OIE

14 février 2011

Kigali, Rwanda

Recommandations

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les Services vétérinaires (SV) représentent un Bien public mondial. Il leur incombe de détecter à leur source animale les maladies émergentes et réémergentes, de contribuer à la sécurité alimentaire, de contribuer au développement rural et agricole, à l'accès aux marchés et à la lutte contre la pauvreté, de garantir la sécurité sanitaire des aliments et l'usage prudent des médicaments vétérinaires, et également d'assurer d'autres fonctions importantes reliées au bien-être animal et aux risques environnementaux;
2. La bonne gouvernance des SV (dans leur composantes publiques et privées) est une condition essentielle pour accomplir correctement les missions visées à l'article 1;
3. L'évaluation sur une base volontaire du respect, par les SV nationaux, des normes de l'OIE sur la qualité constitue un point de départ pour la modernisation des SV ainsi que toutes les étapes et mécanismes proposés par l'OIE (mission d'analyse des écarts et autres mécanismes, tels que le Programme d'appui à la législation vétérinaire et le jumelage entre laboratoires) ;
4. Les expériences déjà acquises au cours des missions d'évaluation PVS réalisés en Afrique ont permis de mieux comprendre les forces et les faiblesses des SV africains et d'entreprendre des actions nationales et régionales significatives;
5. Les missions organisées dans le cadre du processus PVS de l'OIE relèvent totalement de l'initiative des pays bénéficiaires et d'une participation significative de l'OIE à leur coût;
6. Dorénavant, les organisations régionales et internationales, ainsi que les bailleurs de fonds reconnaissent le processus PVS de l'OIE, ses outils et ses procédures, comme un mécanisme de référence dans l'amélioration des performances des SV nationaux dans toutes les régions du monde.

LES PARTICIPANTS RECOMMANDENT QUE :

1. Le processus PVS de l'OIE soit considéré, par les acteurs, nationaux, régionaux et mondiaux des politiques de santé animale, comme un élément essentiel à la mise aux normes de qualité des SV et comme une opportunité pour évaluer, planifier et renforcer les Services vétérinaires en Afrique ainsi que pour leur allouer les ressources appropriés ;
2. Les Pays Membres de l'OIE s'engagent à rechercher les financements relatifs aux infrastructures, ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de politiques adaptées et efficaces en matière de santé animale et de bien-être animal, conformément aux normes et lignes directrices de l'OIE ;
3. Les pays africains utilisent le processus PVS de l'OIE pour prendre des mesures adaptées au contexte national et régional afin de se conformer progressivement aux normes internationales de qualité des SV nationaux;

4. Les pays africains présentent, s'ils le souhaitent, aux bailleurs de fonds leur évaluation PVS et les résultats de l'analyse des écarts PVS pour solliciter, le cas échéant, un soutien en termes de financement et de mise en œuvre autre que celui fourni par leur budget national et, au besoin, demandent à l'OIE de les aider en contribuant à l'organisation de tables rondes de bailleur de fonds ;
5. Les pays veillent à mener une information nationale consécutive aux rapports des évaluations PVS de l'OIE, y compris, mais sans s'y limiter, auprès des SV centraux, provinciaux et locaux, des vétérinaires du secteur privé et leurs associations, des universités et des acteurs privés de la production animale afin d'améliorer la prise en compte des normes de qualité de l'OIE et leur importance ;
6. L'UA-BIRA et les Communautés économiques régionales (CER) utilisent les résultats de l'évaluation PVS et les rapports d'analyses des écarts PVS de leur Pays Membres pour entreprendre, si possible, des activités harmonisées à l'échelle sous régionale ; et envisagent de demander à l'OIE des missions sous régionales sur la législation vétérinaire, en plus des missions nationales, afin de réaliser des progrès dans l'harmonisation sous régionale de la législation vétérinaire et faciliter ainsi la prévention et le contrôle des maladies et, par conséquent, le commerce régional et mondial.